

N° SIRET : 20006759300356
 Etablissement : LOCAUX AMENAGES
 Budget : BUDGET ANNEXE

COMPTE ADMINISTRATIF
Année 2024
Page n° 1

Département : CREUSE
 Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
 Date d'Edition : 03/04/2025

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 24/03/2025 à 18 heures 00

Nombre de membres en exercice 62
 Nombre de membres présents 40
 Nombre de suffrages exprimés 47
 VOTES : Contre =0 Pour =47 Abstentions =0
 Date de convocation : 18/03/2025

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Valérie SIMONET

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Valérie SIMONET, La Présidente, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		31 452,03	39 872,12		39 872,12	31 452,03
Opérations de l'exercice	17 908,02	24 364,08	24 706,72	47 364,92	42 614,74	71 729,00
TOTAUX	17 908,02	55 816,11	64 578,84	47 364,92	82 486,86	103 181,03
Résultats de clôture		37 908,09	17 213,92			20 694,17
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	17 908,02	55 816,11	64 578,84	47 364,92	82 486,86	103 181,03
RESULTATS DEFINITIFS		37 908,09	17 213,92			20 694,17

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM. BERTHON, GRASS, RAMOS, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, DECHAMPS suppléante JOULOT, ECHEVARNE, PERRIER S, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, FAUCONNET, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMÉNIEN, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, BREUIL, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : VERDIER à GALINDO, VIRGOULAY à JAMME, BOUDINEAU à FERRIER, COTENTIN à MAZET, PAYARD J à SIMON, VENTENAT à DESGRANGES, GUYONNET à BREUIL.

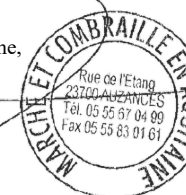
Excusés : SIMONET V, DESCLOUX, BOUCHET, SCHMIDT, WELZER.

Absents : BIGOURET, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, ROULLAND, BRUNET, LARGE, GLOMOT.

Cachet :

Pour expédition conforme,

La Présidente,



Accusé de réception en préfecture
 023-200067593-20250324-2025-045-BF
 Date de télétransmission : 04/04/2025
 Date de réception préfecture : 04/04/2025